

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du LUNDI 3 Décembre 1792, 1 an premier de la République.

Ayant annoncé dans les numéros précédens, que la nouvelle Société s'étoit chargée, auprès des Rédacteurs de l'ancienne Gazette universelle, qui ne doit plus reparoitre, de fournir la nouvelle Feuille à leurs Abonnés; ceux d'entr'eux dont l'abonnement finissoit le dernier août, recevront cette Feuille jusqu'au 5 Décembre; ils sont priés de renouveler leur souscription avant cette époque, afin que leur service n'éprouve aucune interruption. Le citoyen M O N E S T I E R, Député de la Lozère, continuera toujours la rédaction particulière des articles des Séances de la Convention nationale, dont il est chargé, & on y verra développés sans cesse les principes de liberté & d'égalité, sur lesquels va être fondée la République Française.

Le Bureau des Nouvelles politiques, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisse particulières.

AUTRICHE.

Extrait d'une lettre particulière de Vienne, du 12 novembre.

UN courier extraordinaire est venu nous annoncer le combat sanglant qui a eu lieu près de Mons, & la déroute entière de notre armée. Tout cela a été répandu de manière à ne pas d'abord trop effrayer; mais on n'a pu cacher à la cour, & ensuite à la ville, que les Pays-Bas sont à-peu-près perdus; que les François se sont montrés à cette occasion aussi impétueux, aussi braves que dans les plus beaux jours de leur gloire. Cette nouvelle a affecté sensiblement tous les amis de la paix. Les François, maîtres de la Belgique, vont-ils soulever entièrement. Quel accommodement pourroit-on leur proposer aujourd'hui? Si, entourés de 200 mille hommes; si, voyant leurs villes embrasées, & 40 lieues de leur pays envahies, ils ont résisté, que sera-ce aujourd'hui qu'ils sont victorieux? Ces réflexions attristent ceux qui voudroient encore combattre pour la maison d'Autriche; cependant on seroit tenté de croire que notre cour n'attache pas un grand intérêt à la conservation des Pays-Bas, & que si la guerre doit être continuée, ce ne sera point là qu'elle sera poussée avec plus de vigueur. L'anecdote suivante vient à l'appui de cette opinion.

L'archiduc Albert & l'archiduchesse étoient venus passer quelque temps à Vienne, il y a près de deux ans: ils ne cessent de faire des demandes; ils tourmentoient par leurs prétentions: on vouloit à tout prix s'en délivrer. — Faisons ce qu'ils veulent, dit l'empereur au prince de Kaunitz, à condition qu'ils partiront aussi-tôt pour Bruxelles. — Mais ils vous feront perdre les Pays-Bas. — Eh bien, dit l'empereur, va pour les Pays-Bas. Si le conseil pense encore de même, la perte de ce pays n'empêchera donc pas la continuation de la guerre.

ALLEMAGNE.

De Francfort, le 18 novembre.

Le général-major van Helden, qui a commandé les troupes françaises aux camps de Weissembourg & de Lautourbourg,

est entré ici le 14 de ce mois avec une forte colonne d'infanterie & une artillerie nombreuse. Cet officier, qui a amené un gros renfort au général Custine, a pris le commandement de notre ville & de la garnison française, qui l'occupe. — Le quartier-général du dernier est à Hombourg, à peu de lieues d'ici.

On apprend que le 16, la diète de Ratisbonne a commencé à délibérer *ad collegia* sur le décret de commission impériale, relatif à la guerre contre la France: les voix électORALES de Cologne, Bohême, Saxe, Brandebourg & Brunswick-Hanover se sont d'abord déclarées en faveur de la livraison du triple contingent ordinaire, pour la formation d'une armée de l'Empire.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, le 27 novembre.

Une ordonnance des gouverneurs, président & gens du conseil de Luxembourg, en date du 12, enjoint aux étrangers de toute qualité, sexe & âge, de quitter la ville sous huit jours, & aux habitans qui ne seront pas approvisionnés pour six mois, d'évacuer la même ville à l'approche de l'ennemi.

Avant l'évacuation de Louvain de la part des Autrichiens, un officier & plusieurs grenadiers se sont emparés de la maison du comte de Limminghen, receveur-général des états de Brabant au quartier de ladite ville, & ont enlevé de sa caisse cent mille florins; contre quoi ledit comte a fait dresser par notaire procès-verbal de protestation, en présence de deux témoins; & lorsque les François sont entrés dans Louvain, ils n'ont trouvé dans la caisse du même comte que 25 mille florins qui leur ont été remis sur quittance. Cette somme étoit ce qui avoit été laissé par les Autrichiens.

Les François ont imposé l'abbaye de Forêt à 50 mille florins, celle de Dillighem à 200 mille, & les autres à proportion de leurs richesses; c'est à titre d'emprunt.

Voici l'ordre en vertu duquel on s'est emparé des clefs du conseil de Brabant.

Le général Dumouriez ordonne au citoyen Jean-François

Hanique de remettre la clef de l'entrée du conseil de Brabant au citoyen Delhaquets, chargé de veiller à la sûreté des archives. — Par ordre du général DUMOURIEZ. Signé, DELHAQUETS. Le 18 novembre 1792, l'an premier de la liberté belge.

Nous apprenons que le ci-devant gouvernement des Pays-Bas est à Duffendorf, & que le Duc de Saxe-Teschén n'a point succombé à la maladie dangereuse dont il avoit été surpris. Il est parti de Maëtricht, le 16, avec l'archiduchesse Marie-Christine, son épouse, pour Aix-la-Chapelle, se rendant à Bonn, & delà devant prendre la route de Vienne, à ce que l'on nous mande.

Extrait d'une lettre particulière de Bruxelles, du 28 novembre.

L'armée françoise, aux ordres du général Dumouriez, est entrée hier 27 dans Liège. — Quant aux Pays-Bas, il ne reste plus à soumettre que les citadelles d'Anvers & de Namur, & ce qui sera encore plus difficile, le Luxembourg. La citadelle d'Anvers va être attaquée au premier moment par les François, qui ont dressé contre elle de fortes batteries. — Le fort de Lille & de Liefkenshoek ont été pris la nuit du 15 au 16; les François y ont fait quelques prisonniers de guerre autrichiens, outre quatre pièces de canon, & la frégate qui croise sur l'Escaut, dont ils se sont aussi emparés.

L'organisation du système françois dans quelques-unes de nos principales villes, comme Nivais, Gand, Malines, Louvain, Bruxelles, trouve des partisans dans la classe éclairée & pensant bien; mais elle éprouve beaucoup d'obstacles de la part des états respectifs des provinces, des corps privilégiés ou aristocratiques, de la noblesse & sur-tout du clergé. A Louvain, les fanatiques habitans ont fait, pardevant notaire, une protestation, par laquelle ils déclarent vouloir conserver la constitution ou *joyeuse-entrée*, qu'ils ne connoissent pas en grande partie, tant ils ne savent pas ce qu'ils veulent. La ville d'Anvers, digne émule de Louvain, a été son écho. Ici le parti des états de Brabant, du clergé & de la noblesse emploie de sourdes manœuvres pour les maintenir dans leur aristocratie despotique. Hier, d'après un billet incendiaire distribué clandestinement, le peuple s'est attroupé ici en grand nombre; le général Moreton, commandant de la ville, s'est rendu sur les lieux, & par sa prudence & sa modération, il a ramené & concilié les esprits. On s'est borné à demander le maintien de la constitution: après quelques pourparlers entre le général Moreton & quelques chefs du peuple, on est convenu de voie d'accommodement & de rapprochement. En attendant, on s'est assuré de quelques otages, en arrêtant les principaux personnages qui ont une influence sur ce même peuple qui lui-même n'est qu'un instrument des ennemis du bien public.

On a conduit ici de Louvain trois particuliers fauteurs de l'opposition des habitans de cette ville-là contre le système françois; ils vont être conduits à Valenciennes. Pour donner une idée du fanatisme des Louvanistes, je joins ici (n^o. I.) une adresse qu'ils ont faite au commandant de leur ville le citoyen Brunot: j'y ajoute, (n^o. II.) la fameuse protestation.

A Gand, il y a eu du tumulte pour le même sujet; mais les principaux chefs de ce parti y ont été arrêtés au nombre d'une quarantaine: on va instruire leur procès.

Le nombre des déserteurs autrichiens restés dans ce pays est très-considérable, il monte à plusieurs milliers, sans compter les malades & blessés, laissés ici au seul hôpital des minimes de cette ville, & on compte 500 de ces derniers.

La meilleure discipline regne dans l'armée françoise; les dégâts que quelques soldats ont pu commettre ont été indemnisés, & les auteurs de tout pillage ou autre délit contre

le bon ordre sont sévèrement punis, comme nous en avons vu de fréquens exemples dans cette ville.

(N^o. I^{er}.)

Adresse du peuple de Louvain au citoyen Brunot, commandant de cette ville.

« Ce jourd'hui, 23 novembre 1792, le peuple de la cité de Louvain étant assemblé à la halle de l'université sur la requisition verbale qui lui en a été faite hier par le commandant temporaire Brunot, dans l'assemblée du peuple qu'il avoit convoquée, afin de former une société des amis de l'humanité & de la liberté, comparut sieur & maître Guillaume Dury, licencié es droites, & ancien échevin de cette ville, qui a déclaré avoir reçu, immédiatement après muni d'un billet du contenu suivant :

» le 23 novembre 1792, l'an 1^{er} de la république.

» Le citoyen Dury, avocat, nommé président provisoire voudra bien prévenir les membres qui s'y proposent, qu'il n'y aura pas d'assemblée jusqu'à nouvel ordre.

(Étoit signé) le commandant temporein de la ville de Louvain, Brunot.

Après quoi lecture & traduction de ce billet ayant été faite ledit peuple de cette ville a déclaré,

« Qu'il se tient à les anciennes loix & aux constitutions de ce pays & duché de Brabant, ainsi qu'à la religion catholique romaine, & qu'il reconnoit pour ses représentans légitimes les trois états de Brabant, le magistrat & les arrières-membres de cette ville; protestant contre tout ce qui pourroit se faire de contraire par qui que ce puisse être; déclarant de ne vouloir admettre en aucune manière le susdit avis du commandant Brunot, comme étant illégal & contraire aux loix constitutionnelles du pays & de cette ville.

» Au surplus, le peuple autorisé le notaire H. Van Refsegen d'en passer acte en due forme, & de remettre cet acte au magistrat de cette ville, pour son information & celle de leurs arrières-membres. Fait à Louvain, en présence des sieurs M. J. de Prins & M. J. B. Fiefvet, tous deux bourgeois & habitans de cette ville, comme témoins, étoient signés,

F. M. J. de Prins, M. J. B. Fiefvet, témoins.

Moi présent, H. Van Refsegen, notaire.

(N^o. I I.)

Adresse de la part des bourgeois de la cité capitale du Brabant à M. le commandant de la même ville, convoquant le peuple de Louvain au 22 & 23 de novembre 1792.

M O N S I E U R,

« Il est inutile de faire des instances ultérieures pour nous surprendre, en voulant nous faire adhérer à quoi que ce soit, hors de notre chère ancienne constitution du Brabant. Nous vous déclarons que cette antique constitution de Brabant sera éternellement la nôtre; que c'est elle qui a fait notre bonheur depuis des siècles & des siècles, en un mot depuis l'origine des Brabançons; que c'est pour la conserver que nous avons lutté depuis plus de dix ans contre Joseph II, contre lequel, parce qu'il avoit supprimé nos états, notre constitution, enfin notre chère constitution, nous avons pris les armes que c'est pour la conserver que nous avons lutté contre les empereurs Léopold II & François II, que les états leur ont refusé les subsides, & qu'ils se sont exposés à leur suppression totale, & à une destruction entière du Brabant; que leurs députés ont été mis l'année passée à la prison de Treves. C'est pour le soutien de cette constitution que les états ont refusé jusqu'ici l'inauguration de François II, une fermeté digne des représentans du peuple brabançon. C'est pour conserver cette constitution si chère que 17

lames de recueils sont remplis de réclamations, protestations, représentations de tous les *citoyens* & de tous les coins de la Belgique.... Et comment vouloir la détruire cette chère constitution en deux jours de tems, par ceux qu'on a appelés ici pour nous la confirmer contre les atteintes y portées par la maison d'Autriche, qui n'a été détestée que pour ces atteintes même....? Quoi donc! Comment une tête sensée peut-elle faire opposition à nos desirs exprimés, manifestés, connus de l'univers entier....? Oui, M. le commandant, il nous faut notre ancienne constitution. Nous vous protestons que le même sang qui a été répandu pour la maintenir, coule encore dans nos veines: nous sommes prêts de mourir & de périr tous plutôt que d'y voir donner la moindre atteinte. Nous regardons comme les ennemis les plus déclarés de notre chère patrie; nous détestons même avec exécration, comme destructeurs de la félicité publique, le petit nombre de ces *citoyens* pervers & perfides, qui osent vous suggérer le contraire.

C'est le vœu universel du peuple belge.

Fait en Brabant, le 23 novembre 1792.

F R A N C E.

NOUVELLES DES ARMÉES.

Lettre du général Dumouriez au président de la convention nationale.

Liege, le 28 novembre 1792.

CITOYEN-PRÉSIDENT,

« A la tête des plus braves troupes de l'univers, j'ai attaqué hier, dès sept heures du matin, l'arrière-garde des Impériaux, commandée par le général Starai, composée de 12 mille hommes au moins; je n'en avois pas autant pendant une partie de la journée: mais lorsque l'armée que je commande s'est déployée, l'ennemi a pensé à la retraite, après avoir été forcé dans six villages, & avoir perdu son général.

« La brièveté du jour & la prudence m'ont empêché d'entrer dans la ville; j'y suis depuis neuf heures du matin: il m'est impossible de vous peindre l'ivresse de ce brave peuple, & les délicieuses émotions qu'il nous a fait éprouver. Les idées républicaines portent ici le même caractère d'énergie & de raison qu'en France. Je pourrois répondre que sous quatre jours la garde nationale sera parfaitement organisée, & qu'avant quinze jours le pays de Liege aura une convention nationale.

« L'armée se montre de plus en plus digne de la cause qu'elle soutient, & mérite qu'on s'occupe de ses besoins.

« Notre perte ne va pas à plus de 15 ou 20 hommes tués ou blessés: celle des ennemis monte à 5 ou 6 cents hommes au moins, parmi lesquels ils ont sur-tout à regretter le général Starai. Il arrive continuellement des déserteurs.

« Je suis logé au palais de l'évêque de Liege, qui est parti précipitamment hier à trois heures. Je ferai faire un inventaire exact des papiers qu'il a laissés; je chargerai de ce détail le citoyen Jolivet, résident de la république française.

P. S. » Le lieutenant-colonel Philippe Devaux, mon aide-de-camp, est porteur de cette nouvelle.

L'aide-de-camp du général Dumouriez, porteur de cette lettre, a dit que, sans en être chargé officiellement, il croyoit devoir annoncer à la convention que la citadelle d'Anvers s'étoit rendue.

Le ministre de la guerre, en adressant à la convention les détails de la prise de Liege, & l'extrait de la lettre du général Dumouriez, qu'on va lire, lui annonce que l'aigle impérial de bronze, qui étoit au sommet du clocher de Tournay, doit être apporté aujourd'hui près de la convention.

« L'armée que je commande, citoyen-ministre, a livré hier un combat de dix heures à l'arrière-garde des Impériaux, forte de plus de douze mille hommes. Nous les avons chassés de six villages consécutivement, & enfin d'un retranchement; ils avoient une artillerie plus nombreuse & plus forte que dans les combats précédens; leur défense étoit aussi mieux entendue & plus vigoureuse; aussi ont-ils perdu beaucoup davantage. Ils regrettent beaucoup le général Starai: ils ont eu 37 charriots de blessés, beaucoup de morts & beaucoup de déserteurs; il en vient encore continuellement. Nous avons de notre côté, au juste, trois morts & quatorze blessés. Cette disproportion vous paroitra étonnante; mais rien ne peut se comparer à l'adresse & à la vivacité de notre artillerie: l'infanterie marche avec une rapidité & un ordre qui ne sont pas concevables: la cavalerie, infiniment inférieure à celle des ennemis, la chargée très-vigoureusement, & anéanti un corps de hulans. Ce qu'il y avoit encore de plus remarquable dans l'armée, pour la bravoure, c'est la confiance à soutenir les rigueurs du climat, à marcher en bataille sur des sillons gelés & couverts de neige, & à terminer dix heures de combat & de marche par un bivouac très-dur, sans qu'on vit dans toute la ligne un autre sentiment que celui de la joie, & de l'espoir de recommencer le combat le lendemain.

« Notre entrée dans Liege est une vraie récompense. Un peuple spirituel, fier & sensible, nous a reçus avec cette fraternité républicaine que notre exemple & nos victoires propageront bientôt dans toute l'Europe. Cette nation, vraiment digne de la liberté, est une seconde nation française. J'espère sous peu de jours la voir organisée comme la nôtre. Déjà les uniformes reparoissent, ainsi que les armes, & je ne doute pas qu'elle ne fournisse un corps de dix mille hommes qui se joindront à nos armées victorieuses, pour aller porter la liberté jusqu'au Rhin.

De Paris, le 3 décembre.

Une députation des administrateurs du département a communiqué au conseil-général de la commune une lettre qui leur a été écrite par Roland. Ce ministre s'élève avec force contre les dilapidations commises tant par la commune que par les sections; il assure que plusieurs effets ont été enlevés & divertis des maisons nationales, soit de celles des personnes égorgées les 2 & 3 septembre, soit enfin de celles des personnes incarcérées immédiatement après ces jours de deuil & de mort. Le ministre enjoint au département de se transporter par-tout où besoin sera, & en particulier à la maison commune, pour y vérifier les effets, & les transférer ensuite dans les dépôts nationaux. En exécution de cet ordre, les commissaires du département ont demandé au conseil-général de nommer trois commissaires pour procéder de concert à cette vérification. La lettre du ministre & la demande des administrateurs du département ont produit une vive discussion & des propositions incidentes. Le citoyen Jacob a prononcé un discours plein d'énergie & de patriotisme; il a demandé que le comité de surveillance rendit enfin son compte moral. Il n'a pas craint de dire que plusieurs citoyens connus avoient fait des fortunes étonnantes & rapides au milieu des calamités publiques. Il a rappelé les mandats arbitraires, les assassinats dont se sont rendus coupables quelques membres de ce comité, qui ont souillé la révolution, & qui sont l'opprobre de Paris. Ce citoyen courageux & estimable a invité le conseil-général à prendre les mesures les plus vigoureuses contre les mandataires infidèles & les inquisiteurs qui ont dégradé le caractère dont ils étoient revêtus. Ce discours a été applaudi avec enthousiasme par les commissaires des sections & par les tribunes. Un membre a eu le courage de comparer les assassins des premiers jours de septembre à Ci-

céron, le sauveur de Rome, qui, pour déjouer la conjuration de Catilina, se vit obligé de sacrifier en une nuit deux mille cinq cents victimes. Le conseil, pour terminer cette triste & pénible discussion, a passé à l'ordre du jour.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

(Présidence du citoyen Barrère).

Supplément à la séance du samedi 1^{er} décembre.

Le citoyen d'Espagnac, dans sa justification, a fait entendre des assertions graves & contre le ministre de la guerre, & contre les commissaires de la trésorerie nationale : il a assuré d'abord qu'il n'avoit conclu aucun marché pour les vivres & fournitures de l'armée; que seulement il s'étoit chargé, sans marché, de l'entreprise des charrois: il a dit qu'il avoit acheté en Hollande 60 mille fusils, dont 17 mille alloient arriver, & qui auroient été depuis long-temps livrés en entier, sans les manœuvres de la femme du stathouder. L'armée de Dumouriez, dans les premiers momens de son entrée dans la Belgique, s'est trouvée dans le dénuement le plus déplorable; il n'y avoit que 25 mille livres en caisse; les soldats manquoient d'habits, de culottes, de couvertures: on ne pouvoit compter sur aucunes ressources locales; les Autrichiens avoient tout enlevé dans leur retraite. Dans ces circonstances malheureuses, le général de l'armée françoise n'avoit que l'alternative, ou de compromettre la gloire de la république en reculant avec honte, ou d'accabler de réquisitions onéreuses les Belges déjà trop opprimés. D'Espagnac sauve le général de ce pas difficile; il lui fait des avances sur le remboursement desquelles il devoit d'autant plus compter, qu'elles étoient absolument désintéressées. Cependant d'Espagnac est calomnié; le ministre de la guerre & les commissaires de la trésorerie se réunissent pour le dénoncer: il invoque, pour attester la probité, une grande partie de l'armée, les officiers généraux & tous ceux qui le connoissent. D'Espagnac, après avoir répondu aux interrogations du président, a cru devoir faire connoître une manœuvre employée dans la Belgique pour y faire hausser le prix des grains; il a dit que, dans ce pays, l'on commençoit à accaparer; que le prix de la mesure des grains avoit déjà haussé de deux florins & demi; & que, sur la route, il avoit rencontré un grand nombre de voitures chargées de barils de farines, destinées pour les Pays-Bas: il a trouvé extraordinaire que l'on achetât des bleds dans la Belgique, pour les faire venir en France, & qu'en même-temps l'on exportât les farines de France en Brabant: cette double opération lui a paru être un délit qu'on pouvoit peut-être imputer au nouveau comité des achats, établi par les ministres, comité auquel il a reproché encore de la mauvaise foi ou de l'ineptie sur plusieurs autres points.

D'Espagnac a entretenu ensuite la convention de l'état des esprits dans la Belgique. Un grand nombre de citoyens se sont réunis à Bruxelles pour former un club des amis de la liberté & de l'égalité: d'Espagnac a été élu président de ce club; de-là la haine implacable du parti Van der Noot contre d'Espagnac. Des hommes avoient été apoités aux environs du club, pour assassiner les membres lorsqu'ils en sortiroient; mais d'Espagnac se rendoit au club muni de deux pistolets & de son nouveau bréviaire: (c'est ainsi qu'il appelle son ée.) Van der Noot met tout en œuvre pour opérer un soulèvement, & il pourroit réussir si la convention ne se hâtoit de prendre de sages mesures à cet égard. Des députés belges doivent venir réclamer de telles mesures: d'Espagnac a été nommé membre de cette députation, & il tenoit en main son diplôme, lorsqu'on lui a signifié le décret qui le tient en arrestation. Enfin d'Espagnac a fait valoir les moyens tirés de sa conduite patriotique depuis plus de onze ans; il a observé qu'il avoit été des premiers à s'inscrire dans

la société des Jacobins; que, jouissant de 25 mille livres de revenus ecclésiastiques, il avoit été le premier à demander l'anéantissement du clergé. Cette partie de la défense de d'Espagnac n'a pas été la moins applaudie: ce citoyen s'est tiré encore dans les liens de l'arrestation, mais avec l'espérance du succès de la cause.

Il y a long-tems qu'on ne reçoit aucune nouvelle du général Custine: des bruits très-fâcheux ont même été répandus à cet égard par les malveillans. Dans cette séance, la convention a été rassurée sur le compte de ce général. Custine, fils, a écrit que son pere se disposoit à attaquer avec avantage les Prussiens, qui rodent autour de Mayence. Les Mayennois sont pleins de zèle & de patriotisme; ils demandent que leur territoire forme un 85^e département de la république françoise.

Lettre du ministre de la guerre à la convention nationale.

« La conduite valeureuse de Duplessis, chasseur du 12^e régiment, à l'affaire de Sierek, a reçu les applaudissemens de la république & de ses représentans. Ce citoyen combattant contre dix hussards à la fois, frappé de deux coups de feu, la tête presque ouverte, un bras fracassé, eut encore l'héroïsme & l'impétuosité de dire en succombant: *Non, vous ne me défendrez pas de crier, vive la nation; je préfère la mort à cette défense.* Il continue de combattre, renversé trois hussards, donac la mort à un quatrieme.

» Je n'ai de moyen de le récompenser que de lui accorder une pension de 230 liv.

» La convention jugera sans doute qu'elle est insuffisante: je la prie de m'autoriser à la doubler.

La convention a sur-le-champ accordé, & d'un mouvement unanime, une pension de 600 livres au citoyen Duplessis.

Les commissaires de la convention à Nice, annoncent que le 19 novembre au soir, le général Anselme a repris le poste important de *Sospel*, sans perdre un seul homme. Ses troupes, pour y atteindre, ont fait, avec beaucoup de gaieté, une marche extrêmement pénible.

Les commissaires remarquent par-tout l'enthousiasme le plus vif pour le gouvernement républicain, & la plus grande confiance dans la convention nationale.

Les troupes manquent de souliers, d'habits & de culottes; mais, loin de se plaindre, elles volent au combat avec enthousiasme.

Séance du dimanche 2 décembre.

Des députés extraordinaires du conseil-général de la commune & du district de la Flèche, dans le département de la Sarthe, ont été admis à la barre: des hommes égarés, qui ne peuvent ou ne veulent pas comprendre que, pour s'affranchir des subsistances, il faut en maintenir la circulation, se sont répandus dans toutes les parties de ce département: au Mans, les grains & les autres denrées ont été taxés: à la Flèche, on a été plus heureux; les administrateurs ont montré de la fermeté, & tous les citoyens une grande énergie: 200 rebelles ont été mis en état d'arrestation. — La convention a décrété que la conduite des administrateurs & citoyens de la Flèche seroit mentionnée honorablement au procès-verbal; que sur-le-champ la discussion s'ouvreroit sur les subsistances, & qu'il y auroit séance extraordinaire le soir pour l'admission des pétitionnaires.

Conformément à ce décret, la discussion s'est ouverte sur les subsistances: un membre a prononcé un long discours, dans lequel il a développé les avantages de la libre circulation.

Le général Miranda envoie une dépêche qui annonce la prise de la citadelle d'Anvers.

(La suite à demain)
M O N E S T I E R .